

**Réponses de Bernadette Malgorn et de la liste *Brest, c'est vous !*
aux questions sur la place du breton dans la cité brestoïse**

I – Charte « ya d'ar brezhoneg »

Au conseil municipal, nous avons voté l'ensemble des initiatives qui nous ont été soumises en faveur de la culture, de la promotion de la langue bretonne et du développement du breton dans l'espace public.

Nous avons soutenu les initiatives tardives prises par l'équipe sortante, la charte *Ya d'ar brezhoneg*. Nous engagerons dès le début du mandat les actions nécessaires pour un passage au niveau 2 de la charte et étudierons avec les associations bretonnes les mesures pour aller encore plus loin.

II – Le breton dans la vie publique.

1. Oui.

2. Oui, pour s'assurer de la bonne traduction en breton. Par ailleurs, nous serons ouverts comme avec tous les acteurs de la vie locale aux propositions que *Sked* pourra nous soumettre.

3. Oui aux deux questions. Les noms doivent impérativement être correctement orthographiés et la toponymie originale des lieux convient d'être respectée.

4. Afin de permettre aux francophones, locaux ou touristes, de se sensibiliser à la langue bretonne, ne serait-il pas judicieux de traduire en français les toponymies connues en seule langue bretonne. Exemple : le *Trez Hir* à Plougonvelin est aujourd'hui connu sous son seul nom breton : beaucoup de personnes tireraient profit de savoir que cela signifie *Longs Sablons*.

Dans notre communication, tout au long du mandat écoulé, dans notre publication *Sciage*, sur notre affichage, nous avons toujours veillé à réserver une part de nos messages en langue bretonne.

S'agissant des panneaux et affichage en ville relevant de la collectivité, nous mènerons une action volontariste pour assurer une représentation en langue bretonne la plus large possible.

5. Oui aux deux parties de la question.

6. Cette initiative doit être portée par les associations. Dans ce cadre, la collectivité pourra apporter une aide à son fonctionnement.

III-Le breton dans l'éducation

1. Nous sommes favorables à une extension du réseau des écoles bilingues et de leur encadrement à un rythme compatible avec la démographie scolaire.

2. Nous ne sommes pas opposés à la création d'un lieu d'accueil de la petite enfance où le breton sera parlé.

3. Bien entendu, nous continuerons à soutenir les écoles DIWAN s'agissant du forfait scolaire sur des écoles extra-communales. Cela doit se faire dans le cadre des réglementations en vigueur.

4. Cette proposition fera l'objet de discussions au niveau des conseils d'établissement et des équipes pédagogiques. Dans ce cadre, les moyens humains et financiers seront examinés.

IV – Le breton dans la vie municipale

1. Oui, pour la ville. S'agissant de la métropole, cela devra être discuté avec les représentants des autres communes.

2. Oui, nous y sommes favorables.

3. Oui, dès le début du mandat.

4. Oui, dans le cadre du plan de formation.

5. Oui, sur la base du volontariat, notamment au niveau de l'accueil.

6. Ces dispositions doivent s'inscrire dans le cadre de loi.

7. Oui, dans le cadre de la loi.

8. Nous étudierons la question. Nous n'y sommes pas opposés.

9. Nous étudierons également la question. Nous n'y sommes pas opposés.

10. Oui, c'est une bonne idée.

11. Nous ne sommes pas satisfaits du site actuel *brest.fr*. Celui-ci doit être complètement refondu. Dans ce cadre, une place plus importante sera faite au breton.

12. Tout au long du mandat, la présence d'articles en breton, à la une dans nos publications *Sciage*, montrent notre volonté de donner une place essentielle et une visibilité réelle à la langue bretonne. Ce que nous avons appliqué à notre communication de groupe, nous l'appliquerons bien entendu à la communication de la ville et à son journal municipal.
Des signes distinctifs pourront être intégrés à la charte graphique.

13. S'agissant des formulaires de demande de subventions, nous rechercherons avant tout l'efficacité pour les associations et pour leur traitement par les agents municipaux.

14. Lorsqu'il s'agit d'événements organisés par des associations ou des organismes privés, la collectivité n'a pas les moyens d'imposer l'usage de la langue bretonne. S'agissant des événements organisés par la ville, nous étudierons la possibilité d'une plus large communication bilingue.

15. Oui, notamment la tête de liste.